

Pacific Heads of Health Meeting

Réunion des directeurs de la santé du Pacifique

Mesures de santé publique aux points d'entrée

En vertu du Règlement sanitaire international (2005), un point d'entrée est défini comme « un point de passage pour l'entrée ou la sortie internationales des voyageurs, bagages, cargaisons, conteneurs, moyens de transport, marchandises et colis postaux ainsi que des organismes et secteurs leur apportant des services à l'entrée ou à la sortie »¹. Les points d'entrée – notamment les aéroports, les ports maritimes et les postes-frontière – sont des lieux importants pour la gestion des urgences de santé publique. Ils jouent un rôle essentiel dans les sociétés et les économies en permettant la circulation internationale des personnes et des biens.

1. CONTEXTE

À l'échelle mondiale, les déplacements se caractérisent aujourd'hui par l'accélération et l'expansion des transports, des voyages et des échanges. Les points d'entrée continuent de jouer un rôle essentiel dans la détection des maladies transmissibles comme le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la tuberculose, le paludisme et – plus récemment – la COVID-19, ainsi que dans la lutte contre ces maladies.

Les points d'entrée sont incontournables pour la diffusion et le partage d'informations à l'appui d'une mise en œuvre coordonnée des politiques de contrôle aux frontières entre les pays. Les points d'entrée sont le canal permettant aux maladies infectieuses dont sont porteurs les voyageurs de se propager, prenant une ampleur internationale après avoir touché un pays ou vice versa. Les mesures aux points d'entrée peuvent être utilisées pour limiter la propagation des menaces de santé publique d'origine infectieuse par-delà les frontières internationales.

¹ Article 1 – Définitions, Règlement sanitaire international (2005)

2. PROGRÈS RÉALISÉS ET RÉSULTATS OBTENUS

Grâce à l'avancée de la couverture vaccinale contre la COVID-19 et pour permettre la reprise économique, les pays mènent une réflexion approfondie afin d'adapter les mesures applicables aux frontières. Une évaluation des risques² a été menée de façon systématique et régulière, en tenant compte de l'épidémiologie dans le pays ou la zone de départ et d'arrivée, des volumes de déplacements, de la capacité et des résultats des services de santé et en matière de santé publique, ainsi que des politiques de dépistage à l'arrivée et au départ du pays d'origine. La coordination multisectorielle a été renforcée afin de garantir une gestion efficace des voyageurs, en particulier pour ce qui est des systèmes de quarantaine, des appuis logistiques, de la lutte anti-infectieuse, du transport et du partage d'informations.

La pandémie de COVID-19 a permis de progresser de façon considérable dans le renforcement des capacités essentielles aux points d'entrée (p. ex., capacités en matière de tests, infrastructures de quarantaine aux points d'entrée, etc.), ainsi que dans l'intégration des points d'entrée aux plans nationaux de réponse aux urgences sanitaires dans leur ensemble. Pourtant, il reste des défis à relever, en particulier dans le domaine de la coordination multisectorielle et de la collaboration transfrontalière.

3. DÉFIS

Les choses peuvent encore être améliorées en matière de coordination multisectorielle aux points d'entrée. Pour agir de façon efficace et efficiente en cas d'événement de santé publique, il est impératif que les activités de préparation et de riposte aux points d'entrée soient coordonnées avec l'ensemble des secteurs et des organismes concernés à l'échelle nationale et infranationale. Dans la mesure où de nombreux secteurs prennent part à l'infrastructure touchant aux transports, la coordination des interventions aux points d'entrée n'est pas seulement importante pour un pays, mais également pour la région et pour le

² Éléments à prendre en considération pour l'adoption d'une approche des voyages internationaux fondée sur le risque dans le cadre de l'épidémie de COVID-19. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/338734>)

monde entier afin de limiter l'interruption des services, des déplacements et des échanges commerciaux pendant la pandémie.

La collaboration transfrontalière visant à garantir le partage des informations en temps opportun à l'appui d'une évaluation conjointe des risques et d'une harmonisation des mesures prises aux points d'entrée doit être renforcée afin de faciliter les discussions bilatérales et multisectorielles portant sur l'adaptation des politiques aux frontières. En période de lutte contre la pandémie de COVID-19, les informations sont partagées par les pays, mais cette procédure doit être harmonisée et coordonnée.

Les points d'entrée sont dans une situation privilégiée pour limiter le risque d'importation et d'exportation de menaces pour la santé publique. Par conséquent, il convient de renforcer le lien entre, d'une part, les activités menées et les informations recueillies aux points d'entrée et, d'autre part, la surveillance (y compris la surveillance communautaire). Les informations collectées de façon systématique par les services de l'immigration ou des douanes sont susceptibles de constituer des données importantes aux fins de surveillance, notamment pour les activités de recherche des contacts et d'évaluation des risques, ainsi que pour faciliter la prise de décisions en matière de mesures sociales et de santé publique. Il convient de renforcer le partage des informations recueillies aux points d'entrée avec les parties prenantes de tous les secteurs (p. ex. immigration, douanes, transports, santé publique) et d'établir un lien étroit avec le système national de surveillance afin d'appuyer la prise de décisions en matière d'intervention.

4. ORIENTATIONS FUTURES

Un changement de paradigme doit être opéré : il ne s'agit plus de maîtriser les menaces pour la sécurité sanitaire aux points d'entrée, mais de contenir les risques à la source (en se fondant sur l'évaluation des risques dans le cadre des interventions nationales et internationales au sens plus large). Pour y parvenir, les informations doivent être partagées de façon précoce entre les pays, en particulier en ce qui concerne l'émergence de maladies infectieuses, afin de faciliter la mise en œuvre de mesures visant à diffuser des données et à mettre en place un dépistage au départ.

Les points d'entrée doivent opérer de façon plus flexible et dynamique, en fonction du contexte actuel et de la situation épidémiologique, afin d'adapter rapidement les interventions à l'évolution des menaces de santé publique. Il est essentiel de renforcer les capacités aux points d'entrée afin de détecter rapidement les risques d'importation de maladies infectieuses et de faire le lien avec les systèmes nationaux de surveillance, ce qui contribuera à la prise de décisions en matière d'intervention.

Le partage d'informations et la collaboration transfrontalière doivent être davantage mis en avant afin d'harmoniser les mesures applicables aux voyages, ce qui permettra de mieux évaluer les risques et de prendre des décisions relatives aux politiques aux frontières.

4.1 Recommandations à l'intention des pouvoirs publics

- Établir ou renforcer les mécanismes visant à rendre la collaboration multisectorielle plus efficace aux points d'entrée afin que les contrôles à l'arrivée/au départ soient mis en œuvre de façon efficace.
- Mettre en place des mécanismes visant à établir un lien réel entre la surveillance aux points d'entrée et les systèmes nationaux, ainsi qu'à renforcer la diffusion d'informations aux points d'entrée.
- Renforcer la communication sur les risques et la participation des communautés afin de s'assurer que les messages de santé publique parviennent effectivement aux voyageurs dans le but de promouvoir le respect des mesures de prévention et de faire connaître les infrastructures où se faire soigner.
- Encourager le partage d'informations par l'intermédiaire de réseaux régionaux de points d'entrée et organiser régulièrement des exercices conjoints avec d'autres pays afin d'améliorer la collaboration et le partage d'informations.

4.2 Recommandations à l'intention des partenaires du développement

- Œuvrer en étroite collaboration avec l’OMS et les autres organismes concernés afin de renforcer les capacités des points focaux nationaux RSI et des autorités aux points d’entrée pour une gestion efficace des voyageurs.
- Œuvrer en étroite collaboration avec l’OMS et les autres organismes concernés afin de promouvoir l’endiguement des risques à la source et de renforcer les capacités afin de mettre en application les contrôles à l’arrivée/au départ.
- Appuyer et faciliter le partage d’informations entre pays et entre partenaires aux fins de recherche des contacts et d’évaluation des risques à l’échelle internationale.